

Compte-rendu de la CAPA avancement accéléré d'échelon des psyEN

du 14 février 2020

Personnes présentes :

Administration : M. Colson, DRH ; Mme Louchaert, cheffe du DPE ; Mme Fermey, adjointe cheffe du DPE ; M. Tavernier, IEN IO

Syndicats : Mme Lefèbvre, FSU ; Mme Marteel, FSU, Mme Diette, UNSA ; Mme Mikolajczak, SGEN-CFDT

1. Lecture des déclarations liminaires (FSU, UNSA, SGEN-CFDT)
2. Questions diverses faisant suite aux DL :

Les arrêtés concernant l'avancement automatique sont sur le site. En ce qui concerne les postes non couverts : l'académie a la capacité de faire appel à des contractuel.les, mais uniquement sur les postes vacants. Le problème du remplacement des congés (y compris les CLM) reste entier. Il n'y a pas de moyens financiers prévus pour mettre en place des suppléances.

Sur la question de l'opacité des appréciations, M. Colson dit qu'il y a un réel enjeu de communication et pas uniquement pour la catégorie des psyEN. Il y a donc à communiquer sur les outils ad hoc, de ce qui se cache derrière les items qui les composent. L'évaluation doit être la plus claire possible. Nous évoquons une IEN qui a donné un avis « très satisfaisant » par défaut, ne disposant plus de la possibilité de mettre un avis « excellent », du fait de quotas imposés par l'administration.

3. Ordre du jour (AAE) :

Deux collègues (EDO) n'ont pas eu d'entretien de rendez-vous de carrière. Pour l'une, il s'agit d'un refus, la seconde étant actuellement en CLM. Au final, les appréciations portées pour ces deux situations sont « excellent ».

Le reliquat pour le premier tableau (6^e au 7^e échelon) est de 0,5, celui du second tableau (8^e au 9^e échelon) de 0,9 : il n'y aura pas de promotion supplémentaire.

En ce qui concerne la parité, il y a 86,4% de femmes dans le corps, 90% sont promouvables, 100% sont promues.

Les 7 promues sont des psyEN EDO, il y a donc un déséquilibre en défaveur des psyEN EDA. Pour M. Colson, il y a un enjeu d'unité de corps à maintenir, les deux spécialités devant être représentées. Selon le SGEN-CFDT, les EDA accèderaient plus facilement aux promotions, y compris de grade et cela désavantage les EDO.

Il n'existe toujours pas de passerelle pour changer de spécialité.

Dans le premier tableau, 3 EDO sont promues. La proposition de promouvoir deux EDO et une EDA est soumise au vote : 7 votes pour, 1 abstention (SGEN-CFDT). La proposition est validée.

Dans le second tableau, 4 EDO sont promues. La proposition de promouvoir trois EDO et une EDA est soumise au vote : 7 votes pour, une abstention (SGEN-CFDT). La proposition est validée.

4. Questions évoquées lors de la prochaine CAPA :

. Est évoquée la situation de deux collègues EDA ayant en charge un secteur de 4800 élèves. Les missions essentielles de suivi individuel, de prévention (violence/harcèlement) ne sont plus réalisables. Le budget des postes de psyEN sera réinterrogé.

Le SGEN-CFDT souhaite obtenir une vue d'ensemble de la répartition du grade de la hors-classe entre EDA et EDO.